

Procédure relative à la fermeture des établissements en cas de tempête hivernale à la Commission scolaire des Découvreurs 2018-2019

L'arrivée de la période hivernale amène son lot de « tempêtes ». Il peut arriver que la Direction générale de la Commission scolaire des Découvreurs décide de fermer ses établissements à la lumière de l'information obtenue par différentes sources et après discussion avec les autres commissions scolaires de la région.

Voici le déroulement des actions que nous effectuons avant de prendre une décision :

Jours précédant la tempête	<i>Une veille météo est effectuée sur les conditions à venir, dès l'annonce d'une possible tempête.</i>
Vers 4 h 30	<p><i>Le coordonnateur au transport scolaire procède à la cueillette des informations en consultant les instances suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Environnement Canada</i> • <i>Ministère du Transport du Québec (pour l'état des routes)</i> • <i>Entreprises de transport scolaire desservant le territoire de notre Commission scolaire</i> • <i>Responsables du transport scolaire des autres commissions scolaires</i> <p><i>Le coordonnateur au transport scolaire fait rapport à la direction générale de l'état de la situation pour aider la prise de décision.</i></p>
Vers 5 h 30	<i>Les directions générales des commissions scolaires de la région 03 (Capitale nationale) se consultent et se concertent pour analyser la situation de chacune d'elles, relativement à la décision à prendre.</i>
Vers 5 h 45	<i>A la lumière de toutes les informations recueillies, la direction générale prend une décision. En raison de la similitude de l'environnement urbain dans lequel nous sommes situés, d'un réseau de transport en commun (RTC) et de la proximité de nos deux commissions scolaires, la décision est prise conjointement par notre Commission scolaire et la Commission scolaire de la Capitale.</i>
Avant 6 h 00	<p><i>En cas de fermeture complète seulement, il y a annonce de la décision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Communiqués aux médias, courriels aux parents et au personnel, annonce sur le site Web de la Commission scolaire et les liens Facebook et Twitter de la Commission scolaire des Découvreurs.</i>

Critères servant à la prise de décision

La **sécurité des élèves**, principalement lors des déplacements en début et en fin de journée, oriente toute décision de fermeture de nos établissements. Nos critères d'évaluation sont les suivants :

- Visibilité et force des vents (si présence de poudrerie ou de neige forte).
- État du réseau routier (déneigement, verglas, sécurité du transport scolaire et des élèves marcheurs).
- Quantité des précipitations (neige et/ou pluie).
- Évolution de la prévision dans le temps.